

***RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ***  
***AU 31 MARS 2016***

*GRUPE GRAINES VOLTZ*  
*23 Rue Denis Papin*  
*68000 COLMAR*

*Colmar, le 30 juin 2016*

# SOMMAIRE

I. Comptes consolidés du Groupe Graines Voltz au 31.03.2016 .....	4
1 – Etats de Synthèse. ....	4
1.1- Compte de résultat au 31 Mars 2016.....	4
1.2- Résultat global au 31 Mars 2016.....	5
1.3- Etat de situation financière consolidée au 31 Mars 2016.....	5
1.4- Tableau de variation des capitaux propres au 31 Mars 2016 .....	7
1.5- Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 Mars 2016.....	8
2 – Méthodes et principes comptables en normes IFRS .....	9
2.1 Contexte général et déclaration de conformité .....	9
2.2 Date d'arrêté des comptes .....	9
2.3 Bases d'évaluations .....	9
2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation .....	9
2.5 Conversion des comptes des entités étrangères.....	10
2.6 Recours à des estimations .....	10
2.7 Principes et méthodes comptables .....	11
2.8 Périmètre de consolidation .....	14
2.9 Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3) .....	17
2.10 Secteurs opérationnels (IFRS 8).....	18
3 – Evènements de l'exercice.....	22
4 – Les postes du résultat global et de l'état de situation financière. ....	22
Note 1 - Le chiffre d'affaires .....	22
Note 2 – Les frais de personnel .....	23
Note 3 - Les impôts et taxes .....	26
Note 4 - Les dotations aux dépréciations .....	26
Note 5 – Autres produits et charges d'exploitation .....	27
Note 6 – Autres produits et charges opérationnels .....	27
Note 7 – Le coût de l'endettement.....	28
Note 8 – Les autres produits et charges financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers .....	28
Note 9 – Les impôts sur les résultats.....	28
Note 10 – Le résultat pour une action.....	32
Note 11 – Le goodwill .....	33
Note 12 – Les autres immobilisations incorporelles .....	35
Note 13 – Les immobilisations corporelles.....	37
Note 14 – Participations, mises en équivalence et autres actifs financiers .....	39
Note 15 – Les stocks .....	41
Note 16 – Les clients et autres débiteurs .....	41
Note 17 – La trésorerie et équivalent de trésorerie.....	42
Note 18 – Les dettes financières courantes et non-courantes.....	43

Note 19 – Les provisions courantes et non-courantes .....	44
Note 20 – Les fournisseurs et les autres passifs courants.....	46
Note 21 – Le tableau de flux de trésorerie .....	46
Note 22 – Le capital social .....	47
Note 23 – Actifs destinés à la vente .....	48
Note 24 – Risques .....	49
Note 25 – Les engagements hors bilan.....	50
Note 26 – Les transactions avec les parties liées .....	51
Note 27 – Les événements post-clôture.....	51
II. Rapport semestriels d’activité consolidé ( du 01.10.2015 au 31.03.2016) .....	52
1. Comptes condensés consolidés du semestre écoulé : .....	52
2. Faits majeurs et significatifs : .....	52
3. Evènements importants survenus au cours du semestre et leur incidence sur les comptes : .....	53
4. Description des principaux risques et incertitudes pour le semestre à venir : .....	53
5. Evènements postérieurs à la clôture. ....	53
6. Transactions avec les parties liées.....	53
III. Rapport des commissaires aux comptes sur l’examen limité des comptes consolidés. ....	54

# I. Comptes consolidés du Groupe Graines Voltz au 31.03.2016

## 1 – Etats de Synthèse.

### 1.1- Compte de résultat au 31 Mars 2016

En EUR	Note	31/03/2016	31/03/2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1</b>	<b>49 284 399</b>	<b>48 919 005</b>
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		-25 433 825	-25 618 575
Charges de personnel	2	-8 687 500	-8 968 697
Charges externes		-6 025 752	-6 055 901
Impôts et taxes	3	-635 996	-665 724
Dotation aux amortissements		-966 097	-1 103 454
Dotation aux provisions	4	-3 459 970	-2 090 995
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		908 718	1 026 326
Autres produits et charges d'exploitation	5	-234 922	-34 777
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>4 749 055</b>	<b>5 407 208</b>
Autres produits et charges opérationnels	6	-496 629	443 461
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>4 252 426</b>	<b>5 850 669</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		12 028
Coût de l'endettement financier brut	7	-279 173	-321 351
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-279 173</b>	<b>-309 323</b>
Autres produits et charges financiers	8	109 446	144 987
Charge d'impôt	9	-2 415 652	-2 236 984
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14	-94 509	-14 433
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>1 572 538</b>	<b>3 434 916</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat net</b>		<b>1 572 538</b>	<b>3 434 916</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>2 084 902</b>	<b>3 376 918</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-512 364</b>	<b>57 999</b>
Résultat net de base par action	10	1,64	2,65
Résultat net dilué par action	10	1,52	2,46

## 1.2- Résultat global au 31 Mars 2016

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/03/2016	31/03/2015
<b>Résultat net</b>	<b>1 572 538</b>	<b>3 434 917</b>
Ecart de conversion	(33 526)	57 041
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(86 193)	(75 652)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts	5 686	
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(114 033)</b>	<b>(18 611)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 458 505</b>	<b>3 416 306</b>

## 1.3- Etat de situation financière consolidée au 31 Mars 2016

### Actif

Actif en EUR		31/03/2016	30/09/2015	31/03/2015
Goodwill	11	7 654 943	8 674 846	9 116 846
Autres Immobilisations Incorporelles	12	1 163 015	539 587	1 705 977
Immobilisations Corporelles	13	5 904 368	7 558 439	7 876 406
Immeubles de placement				
Participations entreprises associés	14	901 611	996 540	1 066 863
Actifs financiers disponibles à la vente				
Autres actifs financiers	14	1 629 230	1 170 063	2 502 353
Autres actifs non courants				
Actifs d'impôts non-courants	9	1 782 062	1 903 668	2 305 148
<b>Actifs non courants</b>		<b>19 035 229</b>	<b>20 843 143</b>	<b>24 573 593</b>
Stocks et en-cours	15	13 717 647	13 656 546	17 053 455
Clients et comptes rattachés	16	48 214 910	26 862 636	53 058 890
Autres actifs courants	16	2 196 491	2 077 902	3 274 815
Actifs d'impôts courants	9	1 368 940	1 525 060	35 765
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	4 133 187	5 339 827	4 729 029
Actifs non courants destinés à être cédés	23	4 667 031		
Liaisons Titres				
Liaison entité de gestion				
Liaisons Bilan			2	1
<b>Actifs courants</b>		<b>74 298 206</b>	<b>49 461 973</b>	<b>78 151 955</b>
<b>Total Actif</b>		<b>93 333 435</b>	<b>70 305 116</b>	<b>102 725 548</b>



## Passif

Passif		31/03/2016	30/09/2015	31/03/2015
Capital émis	22	1 370 000	1 370 000	1 370 000
Réserves		29 659 305	24 033 583	25 184 778
Titres en auto-contrôle		-2 296 211	-2 178 954	-2 178 954
Résultat de l'exercice		2 084 902	4 259 785	3 376 919
Intérêts minoritaires		-431 329	76 371	81 414
<b>Capitaux propres</b>		<b>30 386 667</b>	<b>27 560 785</b>	<b>27 834 157</b>
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	18	9 087 411	11 756 378	12 366 766
Passifs d'impôts non-courants	9	1 897 893	1 085 866	1 037 766
Provisions à long terme	19	761 733	638 542	709 254
Autres passifs non courants				1
<b>Passifs non courants</b>		<b>11 747 037</b>	<b>13 480 786</b>	<b>14 113 787</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	20	11 649 878	11 814 266	16 410 936
Emprunts à court terme	18	25 471 602	6 131 143	31 925 984
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	18	4 549 948	5 492 295	4 990 545
Passifs d'impôts courant	20	88 149	50 323	173 845
Provisions à court terme	19	446 568	862 761	1 517 488
Autres passifs courants	20	5 973 536	4 912 757	5 758 806
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	23	3 020 050		
<b>Passifs courants</b>		<b>51 199 731</b>	<b>29 263 545</b>	<b>60 777 604</b>
<b>Total Passif</b>		<b>93 333 435</b>	<b>70 305 116</b>	<b>102 725 548</b>



## 1.4- Tableau de variation des capitaux propres au 31 Mars 2016

### Composition des capitaux propres en milliers d'euros

En K - EUR	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette	Situation nette Groupe	Situation nette Minoritaires
<b>Capitaux propres N-2</b>	<b>1 370</b>	<b>23 088</b>	<b>-72</b>	<b>24 386</b>	<b>24 363</b>	<b>23</b>
Correction des A nouveaux		-1 161		-1 161	-1 161	
Changement de méthode						
Variation de capital		60	25	84	84	
Affectation en réserves						
Païement fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes						
Résultat net N-1		4 333		4 333	4 260	74
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion		-13	-41	-54	-35	-20
Ecart sur les régimes à prestations définies						
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		-28		-28	-28	
Autres variations						
<b>Capitaux propres N-1</b>	<b>1 370</b>	<b>26 279</b>	<b>-88</b>	<b>27 561</b>	<b>27 483</b>	<b>77</b>
Correction des A nouveaux		1 156		1 156	1 156	
Changement de méthode		2		2	2	
Variation de capital		72	-103	-30	-30	
Affectation en réserves		-1	1			
Païements fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus		-189		-189	-189	
Distributions de dividendes						
Résultat net N		1 573		1 573	2 085	-512
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion		3	-17	-14	-9	-5
Ecart sur les régimes à prestations définies						
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		330	-1	329	319	10
Autres variations						
<b>Capitaux propres N</b>	<b>1 370</b>	<b>29 224</b>	<b>-208</b>	<b>30 387</b>	<b>30 817</b>	<b>-430</b>

## 1.5- Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 Mars 2016

### Tableau de flux en milliers d'euros

En K - EUR	31/03/2016	30/09/2015
Résultat net consolidé	1 572	4 333
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 059	2 394
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Autres produits et charges calculés		
Plus et moins-values de cession	500	-443
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	95	93
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 227	6 377
Coût de l'endettement financier net	239	357
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 416	2 429
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	5 881	9 163
Impôts versé	-1 072	-694
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-21 984	2 484
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-17 175	10 953
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-661	-834
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	51	517
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre	-66	-548
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		15
Variation des prêts et avances consentis	-388	101
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		366
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 064	-383
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>		
<i>Versées par les minoritaires des sociétés intégrées</i>		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>		
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>		
Rachats et reventes d'actions propres	-117	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		5 429
Remboursements d'emprunts	-2 090	-5 118
Intérêts financiers nets versés	-239	-357
Autres flux liés aux opérations de financement	-103	24
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 549	-22
Incidence des variations des cours des devises	6	-38
Variations de la trésorerie nette	-20 782	10 510
Trésorerie d'ouverture	-791	-11 301
Trésorerie de clôture	-21 573	-791
Cf. Note 20		



## 2 – Méthodes et principes comptables en normes IFRS

La société Graines Voltz est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social est situé au 23 rue Denis Papin 68000 Colmar. Les états financiers consolidés du Groupe pour la période de 6 mois prenant fin au 31 mars 2016 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Ball Ducrettet, Brard Graines, Iberia Seeds, Topsem, Saulais, Bigler, Hormalys, Graines Voltz Turquie, Phytosem, Les Gazons de France et Semences Marocaines Professionnelles (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe »).

L'activité du groupe consiste principalement en :

- la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers et collectivités :
  - De semences, plants et bulbes de fleurs,
  - De semences et plants de légumes.
  
- la production de graines et de jeunes plants horticoles à une clientèle de professionnels.

### 2.1 Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2016.

### 2.2 Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés intermédiaires au 31 mars 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juin 2016.

### 2.3 Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

### 2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

## 2.5 Conversion des comptes des entités étrangères

La société Topsem présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dinar algérien (DZD).

La société Bigler présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Franc suisse (CHF).

La société Graines Voltz Turquie présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, la Nouvelle Livre turque (TRY).

La société Semences Marocaines Professionnelles présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation, l'€uro.

Selon la norme IAS 29, le Dinar algérien, le Franc suisse, la Nouvelle Livre turque et le Dirham Marocain ne sont pas des monnaies d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de ces cinq sociétés sont convertis en €uros selon la procédure suivante :

- actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
- produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

## 2.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

<b>Estimation</b>	<b>Nature de l'estimation</b>
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 14 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non germination et en fonction des perspectives de vente.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et de la probabilité de recouvrement.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Principales hypothèses retenues : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT : le nombre d'années de données prévisionnelles, le taux de croissance et le taux d'actualisation,</li> <li>• pour la méthode des multiples d'entrée : le résultat net corrigé des éléments non récurrents.</li> </ul>
Notes 11 et 12 : Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 19 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

## 2.7 Principes et méthodes comptables

### Nouvelle normes, amendements et interprétations appliqués sur l'exercice :

■ Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation :

L'IASB (International Accounting Standards Board) a publié en mai 2013 une nouvelle interprétation adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014, concernant la consolidation des groupes :

- IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».

Cette nouvelle interprétation a pour objectif de préciser la date à laquelle un passif doit être comptabilisé selon la norme IAS 37 sur les provision, passifs éventuels et actifs éventuels au titre d'une taxe due.

Cette interprétation obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2015 a été appliquée par le groupe pour la première fois sur l'exercice.

Dans le cadre de la consolidation du groupe Graines Voltz, l'application d'IFRIC 21 concerne la société Graines Voltz.

IFRIC 21 précise à quelle date soit être comptabilisée la taxe. L'interprétation pose comme principe que la taxe doit être comptabilisée à la date du fait générateur qui fait obligation à l'entité d'acquiescer cette taxe. Le fait générateur peut intervenir à une date spécifiée ou être progressif dans le temps. Dans le premier

cas, le passif sera comptabilisé à la date spécifiée, dans le second, il le sera de manière progressive tout au long des arrêtés de comptes requis par la réglementation.

L'interprétation considère également que lorsque le fait générateur de la taxe est subordonné à l'atteinte d'un seuil minimal le passif ne doit être comptabilisé que lorsque ce seuil minimal est atteint.

La taxe concernée par IFRIC 21 au niveau du groupe Graines Voltz est la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

Le fait générateur de la C3S intervenant au 1<sup>er</sup> janvier N+1, cette taxe doit être comptabilisée à cette date. Les comptes intermédiaire clos au 31 mars 2016 intègrent donc la totalité de la charge calculée sur une base annuelle de l'exercice précédent, à savoir la C3S relative à l'année civile 2015 payable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les changements liés à l'application de ces textes sont détaillés à la note 2.8, ci-après.

- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

L'objectif de la norme IFRS 5 est de spécifier la comptabilisation d'actifs détenus en vue de la vente.

Le Groupe Graines Voltz est engagé dans un plan de vente au niveau de la filiale Brard Graines, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai de moins d'un an. Cette vente est hautement probable et l'actif destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel.

Par conséquent, les actifs non courants destinés à être cédés (actifs de la société Brard Graines), ont été évalués conformément à la norme IFRS 5 au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente à savoir à leur valeur comptable.

Ces actifs non courants destinés à la vente ont été classés séparément des autres actifs de l'état de la situation financière. Il en est de même pour les passifs concernant des actifs destinés à la vente. Ces actifs et ces passifs n'ont pas été compensés et sont présentés sur des lignes distinctes.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne seront plus amorties.

Une description des actifs destinés à la vente est faite dans la note 23, ci-après.

### **Nouvelles normes et amendements publiés mais non encore appliqués :**

Un certain nombre de nouvelles normes et amendements ont été publiés mais ne seront d'application obligatoire que pour les prochains exercices, notamment :

- IFRS 15 – Revenus des contrats avec les clients ;
- Amendements à la norme IAS 19 - Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel ;
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 - Éclaircissement sur les modes d'amortissements acceptables ;
- Amendements à la norme IAS 1 - Initiative concernant les informations à fournir ;
- Amendements à la norme IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes ;
- Les améliorations annuelles des normes cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

Le Groupe estime que l'application future de ces textes n'aura pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés annuels.

**Nouvelles normes et amendements publiés mais non encore approuvés par l'Union Européenne :**

Les textes suivants concernant des règles et méthodes comptables appliquées spécifiquement par le Groupe n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne :

- Amendement à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IFRS 16 – Contrats de location ;
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ;
- Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients », sous réserve d'approbation par l'Union Européenne, serait d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La norme IFRS 9 « Instruments financiers », sous réserve d'approbation par l'Union Européenne, sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette norme introduit une nouvelle approche de classification de l'ensemble des actifs financiers, qui modifiera les règles de classification et d'évaluation appliquées actuellement par le Groupe en application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : classification et évaluation ».

**Correction d'erreur :**

Le Groupe Graines Voltz a procédé à la rectification d'une correction d'erreur effectuée au 30 septembre 2015. Cette rectification a pour effet d'augmenter les postes « autres immobilisations incorporelles » et « réserves consolidées » au 31 mars 2016 d'un montant de 1156 k€.

## 2.8 Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

- Pour les intérêts détenus dans des sociétés contrôlées conjointement, la méthode de comptabilisation dépend de la nature du partenariat (IFRS 11).

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises », et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Cette norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint.

En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur l'actif de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Chacun des co-participants à une activité conjointe doit comptabiliser les actifs et passifs relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les principaux partenariats, sous contrôle conjoint, existant au sein du Groupe Graines Voltz, constituent des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11 et doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence en application d'IFRS 11.

Les entités concernées par l'application de cette norme sont :

- Bigler, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 50 % par la société Graines Voltz et à 50 % par la société Eric Schweizer AG,
- Les Gazons de France, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 50 % par la société Graines Voltz et à 50 % par la société RAGT Semences,

- La société Hormalys, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 30 % par la société Graines Voltz et à 70 % par la société Coopérative Agricole et de Céréales,
- La société Phytosem, co-entreprise du Groupe Graines Voltz, détenue à 39.09 % par la société Graines Voltz, à 35 % par la société Alpes Azur Environnement et à 25.91% par un groupe d'actionnaires.

■ Élimination des transactions réciproques :

Les soldes bilanciels, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

- les transactions et comptes réciproques,
- les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- les marges internes sur stocks,
- les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

■ Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 mars 2016, Graines Voltz a consolidé 8 filiales selon IFRS 10 et 4 sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

	31/03/2016	31/03/2015
Par intégration globale	7	8
Par intégration proportionnelle	0	0
Par mise en équivalence	4	3
Total	11	11

■ Entrées dans le périmètre de consolidation :

Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2015.

■ Sorties du périmètre de consolidation :

La société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.

Les titres de la société Graines Voltz Egypte n'ont pas été cédés et sont valorisés à leur juste valeur dans les comptes consolidés au 31 mars 2016.

Aucune cession n'ayant été réalisée, aucun résultat de cession n'a été enregistré sur la période. De ce fait, la variation de périmètre a impacté positivement les réserves consolidées à hauteur de 319 k€.

■ Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation (par rapport au 31 mars 2015) :

Le périmètre de consolidation des comptes au 31 mars 2016 a évolué par rapport au 31 mars 2015 du fait de :

- la prise en compte de la société Hormalys, dont l'activité démarrée en octobre 2014, n'était pas significative au 31 mars 2015.

■ Changement de méthode comptable :

Le groupe Graines Voltz a appliqué l'interprétation IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes dans le référentiel IFRS. Cette interprétation précise que le passif au titre d'une taxe ne doit pas être comptabilisé s'il n'y a pas l'obligation actuelle de s'acquitter de la taxe avant la fin de la période intermédiaire.

La première application d'IFRIC 21 a eu un impact sur le résultat de 47 k€ et sur les capitaux propres de 2 k€.

■ Périmètre de consolidation 2016

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Ball Ducrettet	France	2 Place des Arts 74200 THONON LES BAINS	411 304 173	100 %	100 %	Intégration globale
Brard Graines	France	La Claie des Pâtures 49 160 LONGUE JUMELLES	398 858 415	100 %	100 %	Intégration globale
Iberia Seeds	Espagne	Avenida Juan Carlos 1,43 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	B30860654	100 %	100 %	Intégration globale
Topsem	Algérie	Cité Bridja BP n°1 Staoueli Alger ALGERIE		68 %	68 %	Intégration globale
Saulais	France	Route de Beaufort 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	389 771 031	100 %	100 %	Intégration globale
Bigler	Suisse	Postfach 150 3600 Thun SUISSE		50 %	50 %	Mise en équivalence
Graines Voltz Turquie	Turquie	Yesil Bahce Mah. 1474 Sok.n° 7 Haci Ali Kemanoglu Apt. D 2-3 07010 Muratpasa-Antalya TURQUIE		100 %	100 %	Intégration globale
Les Gazons de France	France	20 rue des Bordes Pouilly Le Fort 77240 VERT-SAINT-DENIS	784 900 235	50 %	50 %	Mise en équivalence
Phytosem	France	ZI Plaine de Lachaud 05000 CHATEAUVIEUX	337 856 827	39.09 %	39.09 %	Mise en équivalence
Hormalys	France	10 rue Lavoisier 68000 COLMAR	803 721 380	30%	30%	Mise en équivalence
Semences Marocaines Professionnelles	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC		100 %	100 %	Intégration globale



Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Topsem, Saulais, Bigler, Graines Voltz Turquie et Semences Marocaines Professionnelles ont clôturé une période de 6 mois prenant fin le 31 mars 2016.

Les sociétés Brard Graines, Les Gazons de France, Hormalys et Phytosem ont clôturé une période de 6 mois prenant fin le 31 décembre 2015. Les comptes individuels des ces entités n'ont pas été retraités puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.

La date de clôture de la société Brard Graines a été changée depuis le 31 mars 2015, la dite société a clôturé son exercice le 30 juin 2015 alors que précédemment elle clôturait ses comptes au 30 septembre.

## 2.9 Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est

comptabilisé en capitaux propres. Par contre, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

## 2.10 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

### ■ Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un comité de pilotage.

Le Groupe présente deux secteurs opérationnels, qui correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel, correspondant à deux activités différentes :

- distribution de semences, plants et bulbes,
- production de graines et de jeunes plants horticoles.

Les 12 entités juridiques du groupe au 31 mars 2016 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes, sauf Graines Voltz SA qui dispose de 2 activités (distribution et production) depuis la transmission universelle du patrimoine de la société Plan Ornamental. Cependant l'activité de production reprise par Graines Voltz SA n'est pas significative sur la période considérée ; aussi la totalité de l'information de Graines Voltz SA est indiquée dans le secteur distribution.

Pour chaque secteur, la direction examine le reporting interne au minimum sur une base semestrielle.

Les résultats sectoriels qui sont remontés à la direction correspondent aux résultats après impôt et comprennent les éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être alloués sur une base raisonnable.

Les investissements sectoriels sont la somme des coûts engagés durant l'année pour acheter des actifs corporels et des actifs incorporels autres que le goodwill.

L'information sectorielle se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	DISTRIBUTION		PRODUCTION		GROUPE GRAINES VOLTZ	
	31/03/16	31/03/15	31/03/16	31/03/15	31/03/16	31/03/15
Produits externes	58 531	56 692	5 512	6 242	64 043	62 934
Produits inter secteurs	11 590	10 603	3 141	3 387	14 731	13 990
Produits financiers	3 161	3 172	5	2	3 166	3 174
Charges financières	1 633	1 503	40	48	1 673	1 551
Amortissements des immobilisations	523	829	270	308	793	1 137
Résultat avant impôt du secteur présenté	4 004	4 814	522	746	4 526	5 560
Autres éléments sans effet trésorerie :						
-Pertes de valeur sur les immobilisations	0	0	0	0	0	0
-Reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
-Actifs sectoriels	103 783	112 796	10 009	10 701	113 792	123 497
-Investissements	342	1 651	268	174	610	1 825
-Passifs sectoriels	66 935	79 076	7 297	7 580	74 232	86 656

En milliers d'euros	GROUPE GRAINES VOLTZ	
	31/03/16	31/03/15
<b>Produits</b>		
Total des produits de secteur à présenter	64 043	62 934
Autres produits	-28	-24
Elimination des produits inter secteurs	-14 731	-13 990
<b>Produits consolidés</b>	<b>49 284</b>	<b>48 919</b>
<b>Résultats</b>		
Total des résultats des secteurs à présenter	4 526	5 560
Autres résultats	696	122
Elimination des résultats inter secteurs	-473	-275
Montants non affectées :		
-Gains sur les distributions en nature aux actionnaires	0	0
-Autres charges du siège	0	0
<b>Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt</b>	<b>4 749</b>	<b>5 407</b>
<b>Actifs</b>		
Total des actifs sectoriels à présenter	113 792	123 497
Autres actifs	-20 459	-20 807
Elimination des actifs inter secteurs	0	0
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>93 333</b>	<b>102 690</b>
<b>Passifs</b>		
Total des passifs sectoriels à présenter	74 232	86 656
Autres passifs	-11 285	-11 800
Elimination des passifs inter secteurs		
<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>62 947</b>	<b>74 856</b>

Les autres éléments significatifs en 2016 :

En milliers d'euros	31/03/16			31/03/15		
	Total des secteurs	Ajust.de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter	Total des secteurs	Ajust. de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter
Produits financiers	3 166	-2 913	253	3 174	-2 953	221
Charges financières	1 673	-1 250	423	1 551	-1 166	385
Investissements	610	0	610	1 825	-480	1 345
Amortissements	793	-14	779	1 137	-33	1 104
Pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0

■ Information géographique :

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 4 entités, Graines Voltz SA, Ball Ducrettet SAS, Brard Graines SAS et Saulais SAS sont localisées en France. Les quatre-autres entités sont situées hors de France :

- Iberia Seeds : Espagne,
- Topsem : Algérie,
- Graines Voltz Turquie : Turquie,
- Semences Marocaines Professionnelles : Maroc.

Il y a donc des actifs non courants situés hors de France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Immobilisations incorporelles	3	7
Immobilisations corporelles	281	370
Actifs financiers	0	0
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>377</b>

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/03/16</b>	<b>31/03/15</b>
France	38 925	38 049
Europe et Moyen Orient	6 346	6 732
Afrique	3 832	3 944
Autres	181	194
<b>Total</b>	<b>49 284</b>	<b>48 919</b>

### 3 – Evènements de l'exercice.

La société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux évènements politiques et économiques du pays.

### 4 – Les postes du résultat global et de l'état de situation financière.

#### Note 1 - Le chiffre d'affaires

##### Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant en général la forme d'un contrat de vente qui est exécuté, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de manière fiable, que le groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de manière fiable.

S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de manière fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

##### La répartition par nature du chiffre d'affaires :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Variation en %</b>	<b>31/03/16</b>	<b>31/03/15</b>
Ventes de produits	+0.85 %	48 747	48 335
Ventes de services	-8.05 %	537	584
<b>Total</b>	<b>+0.75 %</b>	<b>49 284</b>	<b>48 919</b>

## Note 2 – Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

### Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Rémunérations brutes	6 261	6 387
Charges sociales	2 354	2 373
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	57	-95
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement		0
Charge de personnel liée aux stock-options	0	0
Participation des salariés	15	304
<b>Total</b>	<b>8 687</b>	<b>8 969</b>

Au 31 mars 2016, il existe, dans la société Graines Voltz SA, deux plans d'attribution d'options d'achats d'actions au profit des salariés de la société.

- Un premier plan de 33 111 actions a été attribué le 12 juillet 2013. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 13 juillet 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 13 juillet 2016 et le 12 juillet 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016, 2 320 actions ont été cédées. Graines Voltz SA détient au 31 mars 2016 30 791 actions au titre de ce premier plan.
- Un deuxième le 20 décembre 2013 et portant sur 63 897 actions. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 20 décembre 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 20 décembre 2016 et le 19 décembre 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016, 1 337 actions ont été cédées. Graines Voltz SA détient au 31 mars 2016 62 560 actions au titre de ce second plan.

Conformément à la norme IAS 32, la perte générée par cette cession d'actions auto-détenues de 16 512 € n'a pas été comptabilisée dans le résultat et le prix de cession de 55 823 € a été comptabilisé directement en capitaux propres.

De plus au cours du mois de février 2016, la société Graines Voltz SA a acquis 11 915 actions pour 189 591.50 €. Ces actions ont été acquises en vue d'être attribuées à un plan déterminé, elles ont donc été déduites des capitaux propres de la société.

Par conséquent, Graines Voltz SA détient 105 266 actions à la date du 31 mars 2016, soit 93 351 actions affectées à un plan déterminé et 11 915 actions destinées à être affectées à un plan déterminé.

Conformément à la norme IAS 32, ces actions auto-détenues ont été déduites des capitaux propres de la société pour 2 296 k€.

### **Le crédit impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) :**

La comptabilisation du CICE selon les normes IFRS a été réalisée en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : comptabilisation en moins des charges de personnel de la somme de 151 K€.

### **Les avantages au personnel :**

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.



Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 31 mars 2016.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 1.39% au 31 mars 2016 ou 1.17% lorsque la date de clôture est au 31 décembre 2015.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19, ces écarts actuariels s'élèvent au 31 mars 2016 à 86 193 €.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Provision pour indemnités de départ en retraite	761	709
Provision pour indemnités de départ en retraite classé en passif concernant des actifs non courants destinés à la vente	20	
Total	781	709

En milliers d'euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
<b>Au 30/09/15</b>	<b>638</b>
Charges de personnel	57
Autres éléments du résultat global	86
<b>A 31/03/16</b>	<b>781</b>

**Les provisions pour risques de personnel :**

Une dotation de 77 k€ a été constatée suite à des litiges prud'homaux.

**Effectif annuel moyen :**

En milliers d'Euros	31/03/16	30/09/15
Cadres	94	91
Non cadres	199	215
<b>Total</b>	<b>293</b>	<b>306</b>

### Note 3 - Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

Selon l'article 213 du CGI, les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés sont assujetties à une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés égale à 3% des distributions mises en paiement à compter du 17 août 2012. Cette contribution est classée en impôt sur le résultat.

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est classé en diminution des charges de personnel.

### Note 4 - Les dotations aux dépréciations

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont :

- ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées à 100%,
- l'inadéquation des produits compte tenu des changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

Au vu des situations politiques et économiques dans certains pays où le Groupe Graines Voltz a des filiales, une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte du risque de non commercialisation des stocks. La dotation aux provisions constituée au 31 mars 2016 est de 2 607 k€.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au vu des situations politiques et économiques dans certains pays où le Groupe Graines Voltz a des filiales, une provision pour dépréciation des clients a été comptabilisée pour tenir compte du risque de défaillance des clients en découlant. La dotation aux provision constituée au 31 mars 2016 est de 402 k€.

### Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions pour risques et charges en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 31 mars 2016.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel.

### Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Dotation nette aux dépréciations d'actifs	3 356	729
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	104	1 362
<b>Total</b>	<b>3460</b>	<b>2 091</b>

### Note 5 – Autres produits et charges d'exploitation

#### Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Produits et charges d'exploitation diverses	19	214
Créances irrécouvrables	-254	-179
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>-235</b>	<b>35</b>

### Note 6 – Autres produits et charges opérationnels

#### Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Plus et moins value de cession	-500	457
Autres charges exceptionnelles et produits exceptionnels	3	-14
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-497</b>	<b>443</b>

## Note 7 – Le coût de l'endettement

### Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0	12
Charges d'intérêt	(278)	(321)
Charges d'intérêts sur contrats de locations financières	(1)	
<b>Coût de l'endettement</b>	<b>(279)</b>	<b>(309)</b>

## Note 8 – Les autres produits et charges financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers

### Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Actifs non courants	153	0
Résultat de change, net	(86)	130
Prêts et créances	42	15
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>145</b>

## Note 9 – Les impôts sur les résultats

### Les impôts courants :

#### France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 %.

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 €uros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

## Etranger :

En Espagne, celui-ci s'élève à 30%. Les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 K€ bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 25% applicable sur la partie du bénéfice n'excédant pas 120 202 €.

En Algérie, le taux de base de l'impôt est de 25%.

En Suisse, l'impôt est de 8,50% auquel s'ajoute un impôt cantonal. Cet impôt cantonal est de 6% du bénéfice dans la limite de 150 000 CHF puis 9 % au-delà, les deux taux affectés d'un coefficient de 1,64.

En Turquie, le taux de base de l'impôt est de 20%.

Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 30%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

<b>PREUVE DE L'IMPOT</b>	<b>TOTAL</b>
Résultat consolidé après impôt	1 572 538
Résultat des sociétés mises en équivalence	-94 509
<b>Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées</b>	<b>1 667 047</b>
<b>Impôt réel</b>	<b>2 415 652</b>
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	
<b>Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>4 082 699</b>
<b>IMPOT THEORIQUE GROUPE</b>	<b>1 405 820</b>
<b>ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL</b>	<b>1 009 832</b>
<b>JUSTIFICATION DE L'ECART</b>	
Ecart sur base imposées à taux différenciés	186 669
Produits (minoration ) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-4 153
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	53 180
<b>Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt</b>	<b>235 696</b>
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	54 972
Ecarts entre Variation bilancielle et Résultat	
Ecarts temporaires	
Déficit exercice non activé	44 806
Utilisation déficit antérieur	
Imposition plus-values antérieures	
Résultat fiscal transféré ou attribué	
Résultat imposé ultérieurement	
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	33 745
Résultat sociétés transparente fiscalement	10 143
Plafonnement des impôts différés actifs par rapport aux impôts différés passifs	630 470
Résultat et corrections intégration fiscale	
<b>Justification de l'écart lié aux bases fiscales</b>	<b>774 136</b>
<b>JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL</b>	<b>1 009 832</b>

### Les impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires et crédits-bails).
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ; et
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Ceci concerne l'ensemble des actifs d'impôts différés à l'exclusion des déficits. Le groupe a pris cependant la décision de plafonner ces impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs de ces filiales pour un montant de 630 K€.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés

## Évolution :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Impôts courants	1 104	2 112
Impôts différés	1 311	125
<i>dont différences temporaires</i>	57	(48)
<i>dont activation des déficits</i>	424	360
<i>dont provision clients non déductibles fiscalement</i>	(174)	(332)
<i>dont plafonnement des Impôts Différés Actifs</i>	630	293
<i>dont provisions réglementées</i>	(20)	4
<i>dont évaluation des actions propres juste valeur</i>	(49)	12
<i>dont provision pour dépréciation des actifs</i>	(429)	(104)
<i>dont élimination des produits internes</i>	(127)	(214)
<i>dont autres retraitements consolidés</i>	999	(96)
<b>Total</b>	<b>2 415</b>	<b>2 237</b>

## Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Créances d'impôts exigibles	1 369	36
Dettes d'impôts exigibles	88	174

## La variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Elle s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 30/09/15	Résultat au 31/03/16	Autres éléments du résultat global 31/03/16	Vari. périmètre	Au 31/03/16
Impôts différés actifs	1 904	(332)	5	431	2 008
<i>dont différences temporaires hors déficits activés</i>	146	(57)			89
<i>dont plafonnement des Impôts Différés Actifs</i>	(368)	(630)		214	(784)
<i>dont activation des déficits</i>	1 111	(424)			687
<i>dont engagement retraite Saulais</i>	170	6			176
<i>dont provisions clients non déductibles</i>	403	174			577
<i>dont élimination des résultats internes</i>	341	127		(121)	347
<i>dont provisions pour dépréciation des actifs</i>	96	429			525
<i>dont autres retraitements</i>	6	43	5	338	392
Impôts différés actifs classés en actifs disponibles à la vente		7			7
Impôts différés passifs	1 086	945		93	2 124
<i>dont provisions réglementées</i>	179	(20)			159
<i>dont retraitement prix titres des titres de participation</i>	297				297
<i>dont retraitement provision dépréciation actions propres</i>	196	(49)			147
<i>dont autres retraitements</i>	414	1 014		93	1 654
Impôts différés passifs classés en passifs d'actifs destinés à la vente		41			41
Impact total sur le résultat		1 311			

## Les informations sur les déficits fiscaux et actifs d'impôts différés non constatés :

Le groupe procède à l'examen des perspectives d'activité et de résultat des sociétés Ball Ducrettet, Iberia Seeds et Graines Voltz Turquie.

Il en est ressorti au 31 mars 2016 une probabilité élevée d'utilisation des déficits fiscaux existant pour la société Ball Ducrettet. Les déficits utilisables au 31 mars 2016 ont donc fait l'objet d'un enregistrement à l'actif du bilan consolidé.

Par contre, il existe un risque de non utilisation, dans un délai raisonnable, des déficits des sociétés Graines Voltz Turquie -et Iberia Seeds. Les déficits de ces sociétés n'ont donc pas fait l'objet d'une activation dans les comptes consolidés.

Ces éléments s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 30/09/15	Résultat au 31/03/16	Au 31/03/16
Déficits fiscaux reportables	(3 413)	1 231	(2 182)
Impôts différés actifs	1 111	(424)	687

## Note 10 – Le résultat pour une action

### Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen d'actions ressort pour l'exercice à 1 272 345.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	31/03/16	31/03/15
Résultat consolidé part du groupe (en €)	2 084 902	3 376 918
Nombre d'actions	1 272 345	1 272 992
Résultat (en €) par action	1,64	2,65



### Le résultat net dilué par action :

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues des effets de chaque catégorie d'instruments dilutifs qui comprennent les stocks options consentis sous forme de souscription d'actions.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	31/03/16	31/03/15
Résultat consolidé part du groupe (en €)	2 084 902	3 376 918
Nombre d'actions	1 370 000	1 370 000
Résultat (en €) par action	1,52	2,46

### Dividendes versés par action :

En Euros	31/03/16	31/03/15
Dividende (en €) par action	0	0

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas décidé de distribution de dividendes.

## Note 11 – Le goodwill

### Evaluation des goodwill :

Le goodwill résultant des acquisitions des filiales est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

De plus, toujours conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Au 31 mars 2016, le montant des goodwill s'établit à 7 655 K€.

En milliers d'euros	31/03/16	30/09/15
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>9 547</b>	<b>9 611</b>
Dépréciation à l'ouverture	872	430
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>8 675</b>	<b>9 181</b>
Acquisition de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	<1	64
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>8 674</b>	<b>9 117</b>
Dépréciation	187	442
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>8 487</b>	<b>8 675</b>
<b>Goodwill classé en actif destiné à la vente</b>	<b>-832</b>	<b>0</b>
<b>Goodwill</b>	<b>7 655</b>	<b>8 675</b>

### Les tests de dépréciation des goodwill :

Le Groupe considère que les goodwills sont uniquement représentatifs des éléments incorporels du fonds de commerce.

Dans le cadre des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques sauf pour Graines Voltz SA qui dispose de deux activités (distribution et production) et donc constitue deux UGT. Le goodwill est alloué à chacune des UGT.

Le groupe procède au minimum chaque année à des tests de dépréciation pour toutes les UGT auxquelles des goodwills sont affectés.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des UGT à leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Le Groupe a ainsi retenu la valeur d'utilité, évaluée suivant soit :

- La méthode des flux de trésorerie de l'exercice actualisés.
- La méthode des multiples d'entrée à savoir que les multiples qui ont été retenus sont ceux qui ont prévalu lors de l'acquisition initiale des sociétés. Le multiple ainsi défini s'applique au résultat net auquel se rajoute la situation nette. Les multiples retenus sont le résultat net et la situation nette. Ils sont appliqués à la date de clôture ou dans certains cas, le résultat net retenu peut être corrigé des éléments non récurrents et déterminé sur une moyenne des résultats net corrigés enregistrés sur plusieurs exercices.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées au 31 mars 2016 pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT avec un taux d'actualisation avant impôt de 4.912 %.

Le taux d'actualisation est déterminé en retenant le taux OAT à 10 ans de 0,412 % au 31 mars 2016 majoré d'une prime de risque de 4,5 %.

Ces tests ont été réalisés au 31 mars 2016.

Une dépréciation a été constatée suite à ces tests pour un montant de 187 k€ portant ainsi le montant des dépréciations à 1 059 k€.

## Note 12 – Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

### a. Fichiers de coordonnées clients acquis

Les éléments figurant au bilan correspondent à des droits contractuels qui ne sont pas limités dans le temps, à savoir des rachats de fichiers clients.

Les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne peuvent être amortis ou dépréciés, l'activité de la société générant des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

### b. Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

### c. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

## Evolution des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>9 546 846</b>			<b>-475</b>	<b>-832 428</b>	<b>8 713 943</b>
Frais d'établissement	680				38	718
Frais de recherche et développement	5 097				-197	4 900
Concessions, brevets et droits similaires	1 201 373	16 199			-29 760	1 187 812
Fonds commercial	373 232		478 609		1 154 042	1 048 665
Autres immobilisations incorporelles	160 965				-9	160 956
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Immobilisations Incorporelles brutes</b>	<b>1 741 347</b>	<b>16 199</b>	<b>478 609</b>		<b>1 124 114</b>	<b>2 403 051</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>872 000</b>	<b>187 000</b>				<b>1 059 000</b>
Frais d'établissement	412	156			22	590
Frais de recherche et développement	1 514	794			-96	2 212
Concessions, brevets et droits similaires	1 008 180	37 256				1 045 436
Fonds commercial	190 689	321	168			190 842
Autres immobilisations incorporelles	965				-9	956
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>1 201 760</b>	<b>38 527</b>	<b>168</b>		<b>-83</b>	<b>1 240 036</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>8 674 846</b>	<b>-187 000</b>		<b>-475</b>	<b>-832 428</b>	<b>7 654 943</b>
Frais d'établissement	268	-156			16	128
Frais de recherche et développement	3 583	-794			-101	2 688
Concessions, brevets et droits similaires	193 193	-21 057			-29 760	142 376
Fonds commercial	182 543	-321	478 441		1 154 042	857 823
Autres immobilisations incorporelles	160 000					160 000
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>539 587</b>	<b>-22 328</b>	<b>478 441</b>		<b>1 124 197</b>	<b>1 163 015</b>

## Note 13 – Les immobilisations corporelles

### Concernant les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revues annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 594 K€ nette de subvention reçue.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur au 31 mars 2016.



## Evolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	518 443				-60 844	457 599
Constructions	13 527 935	42 091			-779 058	12 790 968
Installations techniques, matériel, outillage	6 840 433	216 435	111 917		-444 951	6 500 000
Autres immobilisations corporelles	5 409 799	334 524	347 796	-124 575	4 622 033	9 893 985
Immobilisations en cours	47 130	941			-47 130	941
Avances et acomptes						
<b>Valeurs brutes</b>	<b>26 343 740</b>	<b>593 991</b>	<b>459 713</b>	<b>-124 575</b>	<b>3 290 050</b>	<b>29 643 493</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	81 309	2 659	156			83 812
Constructions	9 017 221	299 078	28 644			9 287 655
Installations techniques, matériel, outillage	5 636 110	179 062	110 735		217	5 704 654
Autres immobilisations corporelles	4 050 661	288 570	275 987	-62 579	-4 692	3 995 973
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>18 785 301</b>	<b>769 369</b>	<b>415 522</b>	<b>-62 579</b>	<b>-4 475</b>	<b>19 072 094</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	437 134	-2 659	-156		-60 844	373 787
Constructions	4 510 714	-256 987	-28 644		-779 058	3 503 313
Installations techniques, matériel, outillage	1 204 323	37 373	1 182		-445 168	795 346
Autres immobilisations corporelles	1 359 138	45 954	71 809	-61 996	4 626 725	5 898 012
Immobilisations en cours	47 130	941			-47 130	941
Avances et acomptes						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>7 558 439</b>	<b>-175 378</b>	<b>44 191</b>	<b>-61 996</b>	<b>3 294 525</b>	<b>10 571 399</b>

## Note 14 – Participations, mises en équivalence et autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées. Ils sont classés en actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement attribuables. Puis ils sont évalués à la juste valeur (à l'exception des actifs dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable) et toute variation en résultant est comptabilisée en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de juste valeur, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les instruments d'emprunts, des écarts de change.

Les autres actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations essentiellement) sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

<b>En Euros</b>	<b>Bigler</b>	<b>Les Gazons de France</b>	<b>Phytosem</b>	<b>Hormalys</b>	<b>Total</b>
Valeur des titres des sociétés mises en équivalence (comptes sociaux Graines Voltz SA)	301 403	1 267 110	192 738	60 000	1 821 251
Quote-part du résultat retraité mis en équivalence	89 221	-155 302	11 648	-40 076	-94 509
Réserves consolidées	86 506	-565 942	32 865	-13 060	-459 631
Annulation cession interne		-340 000		-25 500	-365 500
<b>Valeur des titres mis en équivalence</b>	<b>477 130</b>	<b>205 866</b>	<b>237 251</b>	<b>-18 636</b>	<b>901 611</b>

## Autres actifs financiers

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	311 540			25 740	-306 490	30 790
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	3 586					3 586
Autres immobilisations financières	448 264	5 000	3 572		-15 208	434 484
Créances rattachées à des participations	393 953	239 860	-146 800	1 172 412	61 237	2 014 262
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 170 063</b>	<b>244 860</b>	<b>-143 228</b>	<b>1 198 152</b>	<b>-260 461</b>	<b>2 495 842</b>

Dépréciations	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations				25 740		25 740
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations			152 891	993 763		840 872
<b>Provisions</b>			<b>152 891</b>	<b>1 019 503</b>		<b>866 612</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	311 540				-306 490	5 050
Actifs nets en cours de cession						
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	3 586					3 586
Autres immobilisations financières	448 264	5 000	3 572		-15 208	434 484
Créances rattachées à des participations	393 953	239 860	-299 691	178 649	61 237	1 173 390
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 170 063</b>	<b>244 860</b>	<b>-296 119</b>	<b>178 649</b>	<b>-260 461</b>	<b>1 629 230</b>

Les autres titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 5 k€ au 31 mars 2016. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.



## Note 15 – Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

### Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	Matières premières	En cours de production	Marchandises	Total
Au 30/09/14	1 771	142	12 914	14 827
Au 30/09/15	868	190	12 599	13 657
<b>Au 31/03/16</b>	<b>663</b>	<b>1 067</b>	<b>11 988</b>	<b>13 718</b>

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 4 311 K€ au 31 mars 2016 contre 1 041 K€ au 31 mars 2015 et concernent uniquement les marchandises. Ces dépréciations sont déterminées de manière individualisée, à la fin de chaque période.

## Note 16 – Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

### Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Clients et comptes rattachés	57 319	61 798
Dépréciation des comptes clients	(9 104)	(8 739)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>48 215</b>	<b>53 059</b>
Avances et acomptes versés	55	15
Autres créances fiscales et sociales	1 150	1 251
Dépréciation des autres créances	(24)	(24)
Charges constatées d'avance	1 015	2 033
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>2 196</b>	<b>3 275</b>

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement. Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

#### **Méthode de provisionnement des comptes clients :**

Le principe de constitution des provisions a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;
- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de provision est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert-comptable.

Les principes de dépréciation des créances ont été appliqués de façon homogène dans les sociétés du groupe, telles qu'énoncés aux paragraphes précisant les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés.

#### **Les créances fiscales :**

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué des créances sur l'Etat au titre de la TVA.

### **Note 17 – La trésorerie et équivalent de trésorerie**

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

**Evolution :**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/03/16</b>	<b>31/03/15</b>
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	4 133	4 729
<b>Total</b>	<b>4 133</b>	<b>4 729</b>

**Note 18 – Les dettes financières courantes et non-courantes**

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Les dettes financières non courantes :**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/03/16</b>	<b>31/03/15</b>
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	9 087	12 367
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>2 639</i>	<i>2 723</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>4 825</i>	<i>6 324</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>1 623</i>	<i>3 320</i>
Variation de l'exercice	-3 280	- 349

**Les dettes financières courantes :**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/03/16</b>	<b>31/03/15</b>
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	4 550	4 991
Part des dettes de locations financières à moins d'un an	0	0
Dividendes à verser	0	0
Découverts bancaires	25 472	31 926
Total	30 022	36 917
Variation de l'exercice	-6 895	6 329

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

#### **Informations sur les emprunts bancaires :**

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en Euros et en devises. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables soit fixes.

Sur la base du solde des emprunts à taux variable, une variation de plus ou moins 1% des taux d'intérêts représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant de 214 K€ sur la durée restant à courir.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 13 637 K€ au 31 mars 2016.

Il existe des « covenants » sur certains emprunts accordés (calculés établissement bancaire par établissement bancaire) à la société Graines Voltz.

Il est rappelé que ces covenants étaient respectés à la clôture du dernier exercice soit au 30 septembre 2015.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 3 965 K€ au 31 mars 2016.

#### **Note 19 – Les provisions courantes et non-courantes**

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...). Les règles suivantes sont appliquées :

### Les provisions pour litiges et passifs éventuels :

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

La société Graines Voltz a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015. Ce contrôle a porté sur les exercices allant du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2014.

La société Graines Voltz avait déposé en décembre 2014 des déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre des années 2011, 2012 et 2013. Au titre de ces déclarations, la société a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation. Après analyse de la documentation remise par la société, l'expert de la Direction générale pour la Recherche et l'Innovation a déclaré éligibles les trois projets présents dans le CIR pour les trois années. Cependant une partie des dépenses de personnel et des frais de sous-traitance ayant servi de base de calcul des CIR a été rejetée par l'expert. La société Graines Voltz a contesté cette décision et est confiante dans l'issue. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes au 31 mars 2016 et un passif éventuel a été constitué à hauteur de 1 291 k€.

Les autres éléments de rectification s'élèvent à 10 k€ et ont déjà été provisionnés dans les comptes de la société au 30 septembre 2015.

### **Les provisions non-courantes :**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/03/16</b>	<b>31/03/15</b>
Provision pour indemnités de retraite	762	709
Ecart d'acquisition négatif	-	-
Autres provisions	-	-
<b>Total</b>	<b>762</b>	<b>709</b>

### **Les provisions courantes :**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Litiges Prud'homaux</b>	<b>Autres litiges</b>	<b>Litiges fiscaux</b>	<b>Risques</b>	<b>Total</b>
<b>Au 30/09/14</b>	<b>64</b>	<b>373</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>437</b>
Dotation		218	10	520	748
Provision utilisée					
Provision non utilisée		(322)			(322)
Variation du périmètre					
<b>Au 30/09/15</b>	<b>64</b>	<b>268</b>	<b>10</b>	<b>520</b>	<b>862</b>
Dotation	77	57			134
Provision utilisée		(30)			(30)
Provision non utilisée					
Variation du périmètre				(520)	(520)
<b>Au 31/03/16</b>	<b>141</b>	<b>295</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>446</b>

## Note 20 – Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 1 mois.

Ces dettes sont quasi intégralement dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Fournisseurs et comptes rattachés	11 650	16 411
Passifs d'impôts courants	88	174
Dettes fiscales et sociales	5 668	5 260
Autres dettes	305	499
<b>Total</b>	<b>17 711</b>	<b>22 344</b>

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Variation constatée	(4 633)	4 190
Dont variation des dettes fournisseurs	(4 761)	4 923
Dont variation de l'impôt société	(86)	(450)
Dont variation des dettes fiscales et sociales	623	(901)
Dont variation de la participation des salariés	(215)	230
Dont autres variations	(194)	388

## Note 21 – Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 31 mars 2016 à – 21 516 K€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	4 133	4 729
Découverts bancaires	(25 472)	(31 926)
Découverts bancaires classés en passif d'actif destiné à la vente	(235)	0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>(21 574)</b>	<b>(27 197)</b>

## Note 22 – Le capital social

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
<b>Capital émis</b>	<b>1 370 000 €</b>	<b>1 370 000 €</b>
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 370 000	1 370 000
<b>Valeur nominale</b>	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>
Nombre d'actions autorisées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le capital s'entend comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

En milliers d'euros	31/03/16	30/09/15	31/03/15	30/09/14
Total des passifs	62 947	42 744	74 891	51 468
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	(4 133)	(5 340)	(4 729)	(5 362)
<b>Dette nette</b>	<b>58 814</b>	<b>37 404</b>	<b>70 162</b>	<b>46 106</b>
Total des capitaux propres	30 387	27 561	27 834	24 386
Montant accumulés en capitaux propres au titre des couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
<b>Capitaux propres ajustés</b>	<b>30 387</b>	<b>27 561</b>	<b>27 834</b>	<b>24 386</b>
<b>Ratio dette nette sur capitaux propres ajustés</b>	<b>1,93</b>	<b>1,36</b>	<b>2,52</b>	<b>1,89</b>

## Note 23 – Actifs destinés à la vente

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants destinés à être cédés (actifs de la société Brard Graines), ont été évalués leur valeur comptable. A l'exception des actifs suivants qui restent évalués selon les normes les concernant :

- Actifs d'impôt différé : norme IAS 12 « Impôts sur les résultats »,
- Actifs générés par des avantages du personnel : norme IAS 19 « Avantage du personnel ».

Ces actifs ont été classés séparément des autres actifs de l'état de la situation financière. Il en est de même pour les passifs d'actifs destinés à la vente. Ces actifs et ces passifs n'ont pas été compensés et sont présentés sur des lignes distinctes.

### Actifs non courant destinés à la vente

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Goodwill	832	0
Immobilisations incorporelles	32	0
Immobilisations corporelles	1 370	0
Immobilisations financières	260	0
Stock et en cours	831	0
Créances clients et comptes rattachés	1 292	0
Actifs d'impôts différés	7	0
Autres créances	43	0
<b>Total</b>	<b>4 667</b>	<b>0</b>

### Passifs concernant des actifs non courant destinés à la vente

En milliers d'Euros	31/03/16	31/03/15
Provisions à long terme	20	0
Passifs d'impôt différé	41	0
Emprunts à long terme	1 258	0
Emprunt à court terme	235	0
Partie courante des emprunts à long terme	197	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 166	0
Passifs d'impôts courants	29	0
Dettes fiscales et sociales	24	0
Autres dettes	50	0
<b>Total</b>	<b>3 020</b>	<b>0</b>



## **Note 24 – Risques**

### **Risques de crédit**

#### **Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs**

Au 31 mars 2016, le poste clients et comptes rattachés, le poste autres débiteurs et le poste autres actifs non courants représentent 50 411 K€ au bilan et comprend un solde net de 48 215 K€ de créances clients, soit 97.83 % du chiffre d'affaires consolidé contre 108.5 % en 2015. Les autres débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du groupe, les pertes sur créances clients irrécouvrables se sont élevées au 31 mars 2016 à 254 K€, soit 0.52 % du chiffre d'affaires, contre 0.36 % au 31 mars 2015.

#### **Risque sur les actifs financiers courants et non courants**

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 31 mars 2016 à 5 k€. La variation de 306 k€ par rapport au 31 mars 2015 correspond à un reclassement en actifs destinés à la vente.

La juste valeur des autres titres immobilisés est calculée en fonction des dernières données financières connues à la clôture sur chacune des entités concernées. Les titres immobilisés s'élèvent à 13 k€ au 31 mars 2016, ce montant n'a pas évolué depuis l'exercice précédent.

### **Risque de liquidité**

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs disponibles sont largement supérieurs aux passifs.

### **Risque de marché**

#### **Gestion du risque prix**

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers.

### **Risque de change**

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société n'est pas exposée aux risques de change.

## Note 25 – Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 31 mars 2016 pour les montants suivants :

### Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Avals et cautions	2 149	3 704

### Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Nantissement du fonds	877	4 179
Nantissement des titres de participation	1 050	6 785
Nantissement du matériel et outillage	305	305
Hypothèque	4 000	4 000
Nantissement comptes bancaires	1 500	2 460
Gage espèce	1 550	1 550
Warrant	79	
<b>Total</b>	<b>9 361</b>	<b>19 279</b>

### Locations longue durée :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Redevances restant à payer	134	151

### Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	31/03/16	31/03/15
Dettes garanties : emprunts bancaires	4 642	10 645
Montant des sûretés consenties	6 902	12 252

## Note 26 – Les transactions avec les parties liées

### ■ Les entreprises liées

La société Brard Graines a loué une partie de ses locaux auprès de la SCI La Claie des Pâtures, détenue à 100% par Brard Graines.

La société Bigler réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. La facturation de la société Graines Voltz a été établie sur la base des prix de marché. Ces achats s'élèvent à 40 k€ pour la période considérée.

La société Graines Voltz réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Phytosem. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Graines Voltz auprès de la société Phytosem s'élève à 2 k€ au titre de période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016.

La société Phytosem réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Phytosem auprès de la société Graines Voltz s'élève à 10 k€ pour la période considérée.

La société Les Gazons de France réalise une partie de ses achats de marchandises auprès de la société Graines Voltz. Les facturations ont été établies sur la base des prix du marché. Le montant des achats réalisés par la société Les Gazons de France auprès de la société Graines Voltz s'élève à 4 k€ au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016.

### ■ Les rémunérations des dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes de direction s'est élevée à 126 299 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016.

## Note 27 – Les événements post-clôture

Un protocole d'accord a été signé pour céder les actions de la société BRARD GRAINES. L'opération devrait intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## **II. Rapport semestriels d'activité consolidé ( du 01.10.2015 au 31.03.2016)**

### **1. Comptes condensés consolidés du semestre écoulé :**

	31/03/2016	31/03/2015	VARIATIONS	
			Montant	%
Chiffre d'Affaires total	49 284	48 919	+ 365	+ 0,74
Résultat opérationnel courant	4 749	5 407	- 658	- 12,17
Résultat opérationnel	4 252	5 851	- 1 599	- 27,33
Charge d'impôt	2 416	2 237	+ 179	+ 8,00
Résultat net	1 572	3 435	- 1 863	- 54,24
Résultat net part du groupe	2 085	3 377	- 1292	- 38,26

### **2. Faits majeurs et significatifs :**

L'activité de notre groupe au cours du 1<sup>er</sup> semestre de notre exercice social du 01/10/2015 au 30/09/2016 s'est traduite par une hausse de 0,74 %.

La société GRAINES VOLTZ EGYPTE est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.

Le résultat opérationnel courant dégage un bénéfice de 4 749 K€ contre 5 407 K€ au 31 mars 2015.

Le résultat net se solde par un bénéfice de 1 572 K€ contre 3 435 K€ au 31 mars 2015. Cette baisse provient essentiellement des provisions pour dépréciation des stocks et des clients constatées au niveau de certaines filiales pour tenir compte d'une part du risque de non commercialisation des stocks et d'autre part du risque de défaillance des clients.

L'activité se déroule sur 12 sites :

- ✓ Pour l'activité de distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers et collectivités : Colmar (68 – GRAINES VOLTZ), Brain sur l'Authion (49 – GRAINES VOLTZ), Thonon Les Bains (74 – BALL DUCRETTET), Vert-Saint-Denis (77 – LES GAZONS DE France), Gap (05 – PHYTOSEM), Colmar (68 – HORMALYS), Algérie (TOPSEM), Espagne (IBERIA SEEDS), Turquie (GRAINES VOLTZ TURQUIE), Suisse (BIGLER SAMEN AG) et Maroc (SEMAPRO). L'ensemble de la gestion des semences est assuré depuis l'établissement de Brain.
- ✓ Pour l'activité de production de graines : Longué Jumelles (49 – BRARD GRAINES)
- ✓ Pour l'activité de production de jeunes plants : Saint Barthelemy d'Anjou (49 – SAULAIS).

### **3. Evènements importants survenus au cours du semestre et leur incidence sur les comptes :**

Néant

### **4. Description des principaux risques et incertitudes pour le semestre à venir :**

Néant

### **5. Evènements postérieurs à la clôture.**

Un protocole d'accord a été signé pour céder les actions de la société BRARD GRAINES. L'opération devrait intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

### **6. Transactions avec les parties liées**

Néant

Mr Christian Voltz, directeur adjoint de Graines Voltz, atteste qu'à sa connaissance, les comptes consolidés complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-dessus présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Colmar le 28 juin 2016

### **III. Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés.**



**KPMG Audit**  
Espace Européen de l'Entreprise  
9 avenue de l'Europe  
CS 50033 Schiltigheim  
67013 Strasbourg Cedex  
France



**RSM Sogex**  
50, avenue d'Alsace  
68000 Colmar

**Graines Voltz S.A.**

Rapport des commissaires aux  
comptes sur l'information  
financière semestrielle 2016

Période du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016  
Graines Voltz S.A.  
23, rue Denis Papin - 68000 Colmar  
*Ce rapport contient 3 pages*





**KPMG Audit**  
Espace Européen de l'Entreprise  
9 avenue de l'Europe  
CS 50033 Schilligheim  
67013 Strasbourg Cedex  
France



**RSM Sogex**  
50, avenue d'Alsace  
68000 Colmar

## **Graines Voltz S.A.**

Siège social : 23, rue Denis Papin - 68000 Colmar  
Capital social : € 1 370 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016**

Période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Graines Voltz S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 2.7 Principes et méthodes comptables : nouvelles normes, amendements et interprétations appliqués sur l'exercice » et « 2.8 périmètre de consolidation paragraphe changement de méthode comptable » qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application de l'interprétation IFRIC 21 « Droits et taxes ».



KPMG

RSM Sogex

*Graines Voltz S.A.*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur*  
*l'information financière semestrielle 2016*  
30 juin 2016

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Strasbourg, le 30 juin 2016

Colmar, le 30 juin 2016

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

RSM Sogex



Olivier Frank  
Associé



Jean Michel Couchot  
Associé